



UNION SPORTIVE TOULOUSE JULES JULIEN XIII



SAMEDI 25 JUIN 2022
VIDE-GRENIERS de 8h00 à 18h00

Stade Philippe STRUXIANO, 112, Avenue de Lespinet 31400 Toulouse
Ce vide-greniers n'est pas ouvert aux professionnels.

Bulletin d'inscription

A retourner avant le 23 JUIN 2022

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Pièce à joindre obligatoirement : photocopie de la carte d'identité recto-verso.

Par ce bulletin d'inscription :

- ❖ je m'engage à respecter le règlement ci-contre
- ❖ Je réserve (cochez votre choix) :

EXPOSANT

1 emplacement 3m/4m (12m2)= 10€

2 emplacements 3m/4m (12m2)= 18€

plateau(x) repas* x 8€ = Euros

*(1 barquette de frites, 1 sandwich, 1 boisson)

Je règle la somme de €

par chèque n°

à l'ordre de « **UNION SPORTIVE TOULOUSE JULES JULIEN XIII** »

par espèce

Fait à

, le

Signature



UNION SPORTIVE TOULOUSE JULES JULIEN XIII



REGLEMENT (partie à conserver)

Ce vide-greniers, organisé par l' UNION SPORTIVE TOULOUSE JULES JULIEN XIII est réservé aux particuliers.
Le bulletin d'inscription ci-contre devra être dûment rempli et retourné au plus tard le 23 Juin 2022 accompagné de la photocopie de la Carte d'identité recto verso, et du montant total de la participation pour être pris en considération.
Les emplacements seront réservés dans la limite des places disponibles et attribués dans l'ordre des bulletins d'inscription.
Le site sera ouvert à partir de 7h00.

Toute réservation non accompagnée du règlement correspondant ne sera pas retenue.
Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les associations organisatrices en cas de perte, vol, détérioration... durant la manifestation. Tous les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires à leurs risques et périls. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables,...).

Les exposants seront accueillis par les organisateurs et dirigés vers l'emplacement qui leur aura été attribué à l'inscription. Aucune modification d'emplacement ne pourra avoir lieu. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence.
Les organisateurs déclinent toute responsabilité vis-à-vis de la situation juridique et fiscale des exposants. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure et en fonction des conditions climatiques défavorables il ne sera procédé à aucun remboursement.
Les voitures ne pourront plus entrer sur le site après 8h30. Tous les véhicules à moteur seront interdits sur le site de 8h30 à 18h30. Parkings prévus à cet effet.

Tarifs des emplacements (Document à conserver)

Vous avez réservé:

EXPOSANT
<input type="checkbox"/> 1 emplacement 3m/4m (12m2)= 10€
<input type="checkbox"/> 2 emplacements 3m/4m (12m2)= 18€
<input type="checkbox"/> plateau(x) repas* x 8€ = <input type="text"/> Euros *(1 barquette de frites, 1 sandwich, 1 boisson)

Vous avez réglé la somme de € par chèque n°
à l'ordre de « UNION SPORTIVE TOULOUSE JULES JULIEN XIII »
 par espèce

Fait à , le Signature

Adresse : Stade P. Struxiano, 112, Avenue de Lespinet 31400 Toulouse
Ouverture du site pour les exposants à 7h00



UNION SPORTIVE TOULOUSE JULES JULIEN XIII



Organisateur : Association Union Sportive Toulouse Jules Julien XIII

Adresse : 112 Avenue de Lespinet, 31400 TOULOUSE

ATTESTATION-INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

se déroulant le SAMEDI 25 JUIN 2022 à Ville : TOULOUSE

Je soussigné(e),

Nom : ----- Prénom : -----

Né(e) le : ----- à Département : ----- Ville : -----

Adresse : -----

CP : ----- Ville : -----

Tél. : ----- Email : -----

Titulaire de la pièce d'identité N° : -----

Délivrée le : -----

N° immatriculation de mon véhicule : -----

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code du commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

Fait à ----- Le -----

Signature

Ci-joint règlement de -----€ pour l'emplacement pour une longueur de -----mts

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation